ENTREPRISE PRESTA	
SIRET:	
	ENTREPRISE CLIENTE
Date:	VILLE

Facture n°

QUANTITE	DESIGNATION	PRIX UNITAIRE TTC	PRIX TOTAL TTC
	TOTAL TTC		
	TOTAL TIC		

TVA non applicable, art. 293 B du CGI

En votre aimable règlement, Cordialement,

Conditions de paiement : paiement à réception de facture, à 30 jours. Aucun escompte consenti pour règlement anticipé

Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement: 40€